



Communauté de Communes  
**ARDENNE** rives de meuse

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**

ARDENNES

**ARDENNES**  
Conseil Départemental

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Champagne-Ardenne

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## ARDENNE RIVES DE MEUSE

### 2016 - 2018



# **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

## **Remerciements**

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne, copilotes de l'élaboration du Contrat Local de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes et le Conseil Départemental des Ardennes remercient l'ensemble des élus, des partenaires et des acteurs locaux pour leur contribution et leur participation aux réunions de travail.

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

### Préambule

Les Contrats Locaux de Santé constituent un dispositif innovant de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique stipule :

« La mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

Les Contrats Locaux de Santé permettent, sur un territoire donné, de décliner la politique et les orientations définies dans le Projet Régional de Santé en s'appuyant sur les dynamiques locales. Ils constituent une véritable opportunité lorsque les partenaires trouvent un intérêt à agir ensemble. Ils concourent à la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé.

Dès 2012, dans le cadre de la consultation des collectivités locales sur le projet de santé régional, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a fait connaître à l'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne, sa volonté de s'engager dans un Contrat Local de Santé, bien consciente des enjeux cruciaux de ce domaine et de son impact sur les populations.

Une démarche partenariale a conduit à l'élaboration d'un diagnostic territorial. Les problématiques mises en évidence par ce diagnostic ont constitué les enjeux d'un Plan Stratégique de Santé joint en annexe. Quatre de ces enjeux font l'objet du présent Contrat Local de Santé.

Pour chacun de ces enjeux, des groupes de travail, composés des principaux acteurs locaux, ont proposé des actions à développer ou à conforter et ont rédigé les fiches action correspondantes.

L'Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, le Conseil Départemental des Ardennes et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes se sont ainsi engagés dans une démarche de projet commun afin d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population du territoire de la Communauté de Communes.



# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

### Article 2 : Périmètre géographique

Le périmètre géographique concerné par le Contrat Local de Santé est le territoire de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, situé au nord du département des Ardennes et composé des 19 communes suivantes :

- Anchamps
- Aubrives
- Charnois
- Chooz
- Fépin
- Foisches
- Fromelennes
- Fumay
- Givet
- Ham-sur-Meuse
- Hargnies
- Haybes
- Hierges
- Landrichamps
- Montigny-sur-Meuse
- Rancennes
- Revin
- Vireux-Molhain
- Vireux-Wallerand

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse compte près de 28 976 habitants et s'étend sur un territoire d'une superficie de 272,89 km<sup>2</sup>.

## OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

### Article 3 : Les enjeux, les objectifs et les actions

Conformément au plan stratégique de santé cité en préambule et joint en annexe, quatre enjeux prioritaires donnent lieu à un programme d'actions :

- ENJEU N°1 - Sécuriser l'offre de soins de premier recours

Objectif opérationnel : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Objectif opérationnel : Faciliter l'exercice des professionnels de santé

- ENJEU N°2 - Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité

Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de second recours

Objectif opérationnel : Favoriser l'accès aux structures de soins

- ENJEU N°3 - Rendre lisible l'organisation de l'offre de santé locale

Objectif opérationnel : Améliorer et développer l'information auprès de la population et des intervenants

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

- ENJEU N°4 - Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance

Objectif opérationnel : Renforcer l'offre d'hébergement du territoire

Objectif opérationnel : Rendre lisible les informations liées à la dépendance

Objectif opérationnel : Améliorer la prise en charge des personnes dépendantes

Les actions sont présentées sous la forme de « fiches action » reprenant les items suivants :

- Éléments de contexte
- Objectifs
- Description de l'action
- Public bénéficiaire
- Territoire d'intervention
- Porteur de l'action
- Partenaires
- Calendrier prévisionnel
- Moyens nécessaires à la mise en œuvre,
- Sources de financement
- Évaluation, suivi, indicateurs
- Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques

et figurent en annexe.

### **Article 4 : Modalités de travail et engagement des signataires**

Les cocontractants s'engagent :

- à impulser et veiller à la mise en œuvre des actions figurant au programme opérationnel du Contrat Local de Santé, dans la limite de leur cadre réglementaire et de leurs ressources disponibles,
- à mobiliser les moyens financiers de droit commun ou spécifiques, logistiques et humains nécessaires, dans la limite de leur dotation budgétaire,
- à suivre et évaluer les actions.

Les différents signataires ne sont pas solidaires financièrement du désengagement des autres signataires et des partenaires non signataires.

Afin de favoriser la cohérence des actions, chaque signataire s'engage à informer les autres cocontractants de ses initiatives ayant un lien avec les enjeux du contrat.

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

## GOUVERNANCE ET MISE EN OEUVRE

### Article 5 : Gouvernance

#### ▪ Le Comité stratégique

Co-présidé par le Directeur Général de l'ARS ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, il est composé des instances suivantes :

- Agence Régionale de Santé Champagne-Ardenne,
- Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes,
- Conseil Départemental des Ardennes.

Il a un rôle de concertation et d'articulation entre les différents partenaires et est chargé :

- de prendre les décisions utiles à la réalisation du Contrat Local de Santé et de son programme d'actions,
- du suivi et de l'évaluation des actions,
- des révisions ou évolutions à apporter au Contrat Local de Santé.

Il peut aussi décider de la mobilisation de nouveaux acteurs.

Il pourra s'adjoindre la participation de partenaires concourant à la mise en œuvre des actions.

#### ▪ L'Équipe projet opérationnelle

Composée de représentants des signataires du Contrat Local de Santé et du référent, elle est chargée de :

- suivre l'évolution de la mise en œuvre des actions,
- coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires,
- discuter et proposer les éventuels avenants pouvant être ajoutés au Contrat Local de Santé,
- proposer les modalités d'évaluation du contrat.
- rendre compte au comité stratégique,

Elle pourra s'adjoindre la participation de partenaires concourant à la mise en œuvre des actions.

#### ▪ Un Référent chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation du Contrat Local de Santé.

Porté par la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, il a pour missions principales de :

- mobiliser les porteurs d'action et les acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions,
- constituer un appui de proximité pour les porteurs d'action,
- favoriser les échanges entre les acteurs,
- impliquer la population, les usagers, les publics visés par les actions,
- suivre la mise en œuvre des actions, leur avancement et leur évaluation,

## **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

- coordonner les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour des actions...
- construire les outils de suivi et d'évaluation,
- assurer les relations avec l'équipe projet, le comité stratégique et les porteurs d'action,
- organiser et préparer les réunions,
- rendre compte à l'équipe projet.

### **Article 6 : Mise en œuvre**

Une réunion de concertation sera organisée chaque année avec les usagers et les acteurs concernés par la démarche ayant aboutie à la signature du Contrat Local de Santé.

Elle s'inscrit dans une démarche participative et durable et a pour objet de :

- présenter à l'ensemble des acteurs locaux l'état d'avancement des actions,
- recueillir leurs propositions d'amélioration du programme d'actions et des actions mises en œuvre,
- contribuer à l'évaluation du Contrat Local de Santé.

### **Article 7 : Partenaires non signataires**

La démarche partenariale engagée dans le cadre des groupes de travail réunissant les acteurs locaux du champ de la santé pourra être poursuivie pour la mise en œuvre du programme d'actions du présent contrat.

## **DURÉE, RÉVISION, SUIVI ET ÉVALUATION**

### **Article 8 : Durée**

Le présent contrat est valable pour une durée de trois années à compter du 01/01/2016.

### **Article 9 : Révision**

Le Contrat Local de Santé pourra être révisé et complété par les cocontractants durant toute sa période de validité et le programme d'actions pourra être élargi afin de tenir compte du Plan Stratégique de Santé de l'évaluation des actions engagées, d'évolutions liées aux institutions (transferts de compétence, regroupement territorial...).

Ces modifications et révisions feront l'objet d'avenants.



**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Article 10 : Suivi et évaluation**

Un suivi annuel sera organisé, notamment, à partir de l'exploitation des données d'un tableau de bord de suivi des actions.

Le tableau de bord sera élaboré, tenu à jour et présenté à chaque comité stratégique, par le référent afin de suivre l'état d'avancement des actions du Contrat Local de Santé.

Le Contrat Local de Santé fera l'objet d'une évaluation, au minimum finale. Prenant notamment appui sur les éléments issus du suivi, l'évaluation permettra d'apprécier les résultats et de tirer les enseignements de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

Le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé seront mis en œuvre dans le cadre de la gouvernance prévue aux articles 5 et 6.

Fait à ....., le 17 décembre 2015

***Signatures des cocontractants***

Le Directeur Général par Intérim  
de l'Agence Régionale de Santé  
Champagne-Ardenne

Benoît CROCHET

Le Président  
de la Communauté de Communes  
Ardenne Rives de Meuse

Bernard DEKENS

Le Directeur  
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
des Ardennes

Par délégation,  
Daniel MANGANO

Le Président  
du Conseil Départemental  
des Ardennes

Benoît HURÉ

# **ANNEXES**

- **Fiches Action**
- **Plan Stratégique de Santé**

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

- ENJEU N°1 - Sécuriser l'offre de soins de premier recours

Objectif opérationnel : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

Action 1-1 : Promouvoir et développer les aides publiques aux étudiants en médecine et en odontologie

Action 1-2 : Créer un guichet unique d'aide à l'installation

Action 1-3 : Promouvoir l'accueil de stagiaires en médecine générale

Action 1-4 : Rendre attractif le territoire

Objectif opérationnel : Faciliter l'exercice des professionnels de santé

Action 1-5 : Assouplir la charge administrative des professionnels de santé

Action 1-6 : Créer un pôle de santé cantonal

- ENJEU N°2 - Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité

Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de second recours

Action 2-1 : Développer des consultations externes à l'hôpital de Fumay

Action 2-2 : Développer des consultations externes à Givet

Action 2-3 : Améliorer la prise en charge des urgences

Objectif opérationnel : Favoriser l'accès aux structures de soins

Action 2-4 : Améliorer la signalétique de l'hôpital de Fumay

- ENJEU N°3 - Rendre lisible l'organisation de l'offre de santé locale

Objectif opérationnel : Améliorer et développer l'information auprès de la population et des intervenants

Action 3-1 : Constituer une base de données relative à la santé

Action 3-2 : Mettre en place un catalogue dynamique de l'offre de santé sur le territoire

Action 3-3 : Utiliser et développer les sources de diffusion de l'information

- ENJEU N°4 - Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance

Objectif opérationnel : Renforcer l'offre d'hébergement du territoire

Action 4-1 : Promouvoir la création d'une structure d'hébergement innovante liée aux parcours de vie

Objectif opérationnel : Rendre lisible les informations liées à la dépendance

Actions 4-2 : Participer au relais d'information via un guichet unique

Objectif opérationnel : Améliorer la prise en charge des personnes dépendantes

Actions 4-3 : Favoriser le recrutement et la formation des personnels de l'aide à domicile

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N° 1 : Sécuriser l'offre de soins de premier recours**

**Objectif opérationnel :** Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

**Fiche action 1-1 :** Promouvoir et développer les aides publiques aux étudiants en médecine et en odontologie

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Viellissement des professionnels de santé</p> <p>Absence à faible installation de nouveaux professionnels</p> <p>Existence d'aides au niveau de la CCARM (ACCEM) et au niveau de l'ARS (CESP) pour les étudiants</p>
<b>Objectifs</b>	Coordonner les aides existantes en fonction des besoins du territoire
<b>Description de l'action</b>	<p>Communiquer auprès des lycées du territoire, des facultés de médecine de Reims, Nancy et Lille</p> <p>Coordonner les dispositifs d'aides existants</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	Étudiants en médecine et en odontologie
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	<p>ARS</p> <p>Conseil des ordres des médecins et des chirurgiens-dentistes</p> <p>Représentants des professionnels de santé (associations des internes, association des remplaçants et jeunes médecins, URPS...)</p> <p>Universités</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	Protocole ARS / CCARM
<b>Sources de financement</b>	CCARM / ARS
<b>Evaluation, suivi</b>	Nombre de séances d'information organisées avec les lycées et les universités
<b>Indicateurs</b>	Nombre de dossiers d'aides traités
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	Opérations de communication à renouveler chaque année

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°1 : Sécuriser l'offre de soins de premier recours**

**Objectif opérationnel :** Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

**Fiche action 1-2 :** Créer un guichet unique d'aide à l'installation

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Vieillessement des professionnels de santé.</p> <p>Absence à faible installation de nouveaux professionnels</p> <p>Existence de multiples aides (ARS, CCARM, CPAM) y compris fiscales, notamment, dans le cadre du Bassin d'Emploi à Redynamiser.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Faciliter l'accès à l'information pour les professionnels de santé : communiquer sur les différentes aides à l'installation et exonérations fiscales, relayer l'information sur les dispositifs nationaux, communiquer sur les conditions d'exercice (cabinets vacants, exercices regroupés, ...)</p> <p>Accompagnement des professionnels dans leur installation (démarche pour aide à l'installation, logement, scolarisation des enfants....)</p>
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un guichet unique d'aide à l'installation sur le territoire
<b>Public bénéficiaire</b>	Tous professionnels de santé ou futurs professionnels de santé
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	<p>ARS</p> <p>Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF)</p> <p>Communes de la Communauté</p> <p>Conseil des ordres des professions de santé</p> <p>CPAM</p> <p>Représentants des professionnels de santé (associations des internes, association des remplaçants et jeunes médecins, URPS...)</p> <p>Universités et instituts de formation</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	Création de poste Local communautaire au CISE, Centre d'innovation et de Services aux Entreprises
<b>Sources de financement</b>	CCARM
<b>Evaluation, suivi Indicateurs</b>	Date d'ouverture du guichet Nombre de demandes/contacts reçus (appels téléphoniques, visites sur place, emails) Nombre de situations traitées Nombre d'installations
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	Coordination nécessaire avec l'ARS et la CPAM, gestionnaires de certains dispositifs d'aide

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°1 : Sécuriser l'offre de soins de premier recours**

**Objectif opérationnel** : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

**Fiche action 1-3** : Promouvoir l'accueil de stagiaires en médecine générale

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Vieillessement des professionnels de santé</p> <p>Peu d'installation de nouveaux professionnels</p> <p>Pas de médecins généralistes maîtres de stage</p> <p>Stage déterminant dans l'installation du futur praticien</p>
<b>Objectifs</b>	Favoriser la pratique d'accueil de stagiaires en médecine sur le territoire
<b>Description de l'action</b>	<p>Développer le réseau local des médecins maîtres de stage :</p> <p>Communiquer sur les conditions de la formation à la maîtrise de stage</p> <p>Favoriser l'accueil de stagiaires : proposer des hébergements, mettre en place des aides au logement et/ou au transport</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Étudiants en médecine (externes et internes)</p> <p>Médecins généralistes</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	<p>ARS</p> <p>Association Santé Pointe</p> <p>Conseil de l'ordre des médecins</p> <p>Faculté de médecine (département Médecine générale)</p> <p>Représentants des professionnels de santé (associations des internes, association des remplaçants et jeunes médecins, URPS...)</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	CCARM
<b>Evaluation, suivi Indicateurs</b>	Nombre de stagiaires accueillis
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N° 1 : Sécuriser l'offre de soins de premier recours**

**Objectif opérationnel** : Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

**Fiche action 1-4** : Rendre attractif le territoire

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Viellissement des professionnels de santé</p> <p>Absence à faible installation de nouveaux professionnels</p> <p>Difficulté à recruter des personnels médico-sociaux formés (secrétaire médicale, assistant dentaire, aides à domicile...)</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Créer un message communautaire sur la santé communicable auprès des facultés de médecine et des partenaires concernés</p> <p>Développer des supports de communication adaptés</p> <p>Réaliser un marketing territorial pertinent</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Communiquer auprès des facultés de médecine et/ des associations d'étudiants,</p> <p>Valorisation de l'image du territoire</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Étudiants en médecine et futurs professionnels de santé</p> <p>Professionnels de santé</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	<p>ARS</p> <p>Association Santé Pointe</p> <p>Conseil de l'ordre des professions de santé</p> <p>CPAM</p> <p>Facultés et instituts de formation</p> <p>Lycées</p> <p>Représentants des professionnels de santé (associations des internes, association des remplaçants et jeunes médecins, URPS...)</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	



**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	Réalisation d'un kit marketing
<b>Sources de financement</b>	CCARM
<b>Evaluation, suivi Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°1 : Sécuriser l'offre de soins de premier recours**

**Objectif opérationnel** : Faciliter l'exercice des professionnels de santé

**Fiche action 1-5** : Assouplir la charge administrative des professionnels de santé

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Souhait des médecins et autres professionnels de santé d'être déchargés des démarches administratives (recherche et gestion de locaux, secrétariat...).</p> <p>Volonté des médecins de se regrouper sur un ou plusieurs sites.</p>
<b>Objectifs</b>	Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé
<b>Description de l'action</b>	<p>Recruter et/ou former du personnel compétent qui puisse soulager le travail administratif des professionnels de santé : secrétaire, assistant dentaire...</p> <p>Constituer une association loi 1901, support d'un groupement d'employeur, pour mettre à disposition des professionnels de santé des temps de secrétariat et/ou de comptabilité</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Nouveaux médecins</p> <p>Médecins déjà installés</p> <p>Autres professionnels de santé (chirurgien-dentiste.)</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	Val 'Emploi
<b>Partenaires</b>	<p>Association Santé Pointe</p> <p>CCARM</p> <p>Professionnels de santé du territoire</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b>	
<b>Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°1 : Sécuriser l'offre de soins de premier recours**

**Objectif opérationnel** : Faciliter l'exercice des professionnels de santé

**Fiche action 1-6** : Créer un pôle de santé cantonal

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Viellissement des professionnels de santé et tout particulièrement des médecins du canton de Givet qui sont tous âgés de plus de 55 ans,</p> <p>Souhait des professionnels de santé d'être déchargés de démarches administratives (recherche et gestion de locaux, secrétariat...),</p> <p>Volonté des professionnels de santé de se regrouper sur un ou plusieurs sites.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et l'accès aux soins,</p> <p>Favoriser l'installation de nouveaux praticiens,</p> <p>Améliorer l'accès, la coordination et la continuité des soins sur le territoire.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Élaborer un projet de santé permettant un fonctionnement en pôle de santé pluridisciplinaire sur le canton de Givet,</p> <p>Favoriser l'installation de professionnels de santé dans les maisons médicales communales existantes et/ou locaux communaux.</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Nouveaux professionnels de santé</p> <p>Professionnels de santé déjà installés</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	Canton de Givet
<b>Porteur de l'action</b>	<p>Association Santé Pointe</p> <p>CCARM</p>
<b>Partenaires</b>	<p>ARS</p> <p>CPAM</p> <p>Mairies</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2015-2016

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<p><b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b></p>	<p>Accompagnement des professionnels de santé du canton par un prestataire spécialisé,</p> <p>Création d'une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, SISA, support juridique du pôle de santé pour bénéficiaire des Nouveaux Modes de Rémunération, NMR, par l'assurance maladie,</p> <p>Coordination avec les collectivités locales propriétaires des locaux.</p>
<p><b>Sources de financement</b></p>	<p>ARS pour l'accompagnement à l'élaboration du projet de santé.</p> <p>CPAM pour les nouveaux modes de rémunération.</p>
<p><b>Evaluation, suivi</b> <b>Indicateurs</b></p>	<p>Nombre de professionnels de santé regroupés.</p> <p>Nombre de professionnels de santé participant au pôle.</p>
<p><b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b></p>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°2 : Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité**

**Objectif opérationnel** : Renforcer l'offre de second recours

**Fiche action 2-1** : Développer des consultations externes à l'hôpital de Fumay

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le territoire dispose d'un hôpital local situé à Fumay. Il abrite une antenne SMUR mais pas de service d'urgence. Or le diagnostic confirme les préoccupations de la population face à l'urgence,</p> <p>D'autre part, la convention d'accès aux soins transfrontaliers, en zone transfrontalière, (ZOAST), permet aux patients de se rendre aux urgences de l'Hôpital de Dinant.</p> <p>Il existe de nombreux services et prestations rendus par l'hôpital, inconnus de la population,</p> <p>Des consultations avancées effectuées par les praticiens du centre hospitalier de Charleville existent mais ne sont pas connues,</p> <p>L'hôpital héberge la maison médicale de garde qui est une structure indépendante mais pas un service de l'hôpital. Cette proximité ne permet pas à la population de faire la distinction entre cette maison médicale de garde et les services hospitaliers,</p> <p>L'hôpital de Fumay ne dispose pas d'une signalétique appropriée sur le territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	Développer et faire connaître les consultations externes de praticiens hospitaliers sur l'hôpital de Fumay
<b>Description de l'action</b>	<p>Évaluer les besoins en consultations avec l'aide des praticiens libéraux</p> <p>Mettre en place les consultations nécessaires</p> <p>Repenser et mettre en place l'information relative à ces consultations en direction des professionnels de santé et en direction de la population</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Professionnels de santé</p> <p>Population du territoire</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	Centre Hospitalier de Charleville-Mézières

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Partenaires</b>	Hôpital de Fumay Praticien libéraux généralistes et spécialistes
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b>	
<b>Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°2 : Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité**

**Objectif opérationnel** : Renforcer l'offre de second recours

**Fiche action 2-2** : Développer des consultations externes à Givet

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le territoire dispose d'un hôpital local situé à Fumay. Il abrite une antenne SMUR mais pas de service d'urgence. Or le diagnostic confirme les préoccupations de la population face à l'urgence,</p> <p>D'autre part, la convention d'accès aux soins transfrontaliers, en zone transfrontalière, (ZOAST), permet aux patients de se rendre aux urgences de l'Hôpital de Dinant.</p> <p>Il existe quelques services et prestations en médecine spécialisée à Givet, pas toujours complètement connus de la population. Mais ces services ne répondent pas aux besoins complets des usagers. Ainsi, ceux-ci ont souvent recours aux prestations des médecins spécialistes belges, grâce à la ZOAST, en se déplaçant à Mont Godinne ou Dinant. En effet, des consultations avancées des médecins spécialistes du Centre Hospitalier de Charleville-Mézières avaient été mises en place. Mais elles ont été arrêtées en 2014.</p> <p>La commune de Givet va ouvrir une maison médicale début janvier 2016. Elle regroupera médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, infirmières, sage-femme, ainsi que l'antenne givetoise de la CPAM. Le bâtiment, facile d'accès, est en capacité d'accueillir des consultations avancées de spécialistes, qu'ils soient français ou belges, afin d'éviter aux patients des déplacements.</p>
<b>Objectifs</b>	Développer et faire connaître des consultations externes de praticiens hospitaliers à Givet, notamment, dans la maison médicale.
<b>Description de l'action</b>	<p>Évaluer les besoins en consultations avec l'aide des praticiens libéraux</p> <p>Mettre en place les consultations nécessaires</p> <p>Repenser et mettre en place l'information relative à ces consultations en direction des professionnels de santé et en direction de la population</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>Les professionnels de santé</p> <p>La population du territoire</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	Centre hospitalier de Charleville-Mézières Centres hospitaliers de Dinant et Mont-Godinne Hôpital de Fumay Praticien libéraux généralistes et spécialistes, Ville de Givet
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b> <b>Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	Nécessaire coordination avec les centres hospitaliers de Charleville-Mézières et Fumay et celle des hôpitaux de Dinant et de Mont Godinne  Ne pas renouveler les conditions ayant abouti à l'échec des consultations avancées citées plus haut



**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°2 : Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité**

**Objectif opérationnel** : Renforcer l'offre de second recours

**Fiche action 2-3** : Améliorer la prise en charge des urgences

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le territoire dispose d'un hôpital local situé à Fumay. Il abrite une antenne SMUR mais pas de service d'urgence. Or le diagnostic confirme les préoccupations de la population face à l'urgence,</p> <p>Il existe de nombreux services et prestations rendus par l'hôpital, inconnus de la population,</p> <p>Des consultations avancées effectuées par les praticiens du centre hospitalier de Charleville existent mais ne sont pas connues,</p> <p>L'hôpital héberge la maison médicale de garde qui est une structure indépendante mais pas un service de l'hôpital. Cette proximité ne permet pas à la population de faire la distinction entre cette maison médicale de garde et les services hospitaliers,</p> <p>L'hôpital de Fumay ne dispose pas d'une signalétique appropriée sur le territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	Améliorer la réponse à l'urgence et la faire connaître des habitants
<b>Description de l'action</b>	<p>Évaluer le dispositif actuel,</p> <p>Évaluer les besoins non couverts,</p> <p>Redéfinir et mettre en place la réponse à l'urgence,</p> <p>Faire connaître le dispositif mis en place au grand public.</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	Tout public
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	Centre Hospitalier de Charleville-Mézières
<b>Partenaires</b>	<p>Hôpital de Fumay,</p> <p>Praticiens libéraux généralistes et spécialistes</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi, Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°2 : Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité**

**Objectif opérationnel** : Favoriser l'accès aux structures de soins

**Fiche action 2-4** : Améliorer la signalétique de l'hôpital de Fumay

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Le territoire dispose d'un hôpital local situé à Fumay. Il abrite une antenne SMUR mais pas de service d'urgence. Or le diagnostic confirme les préoccupations de la population face à l'urgence,</p> <p>Il existe de nombreux services et prestations rendus par l'hôpital, inconnus de la population,</p> <p>Des consultations avancées effectuées par les praticiens du centre hospitalier de Charleville existent mais ne sont pas connues,</p> <p>L'hôpital héberge la maison médicale de garde qui est une structure indépendante mais pas un service de l'hôpital. Cette proximité ne permet pas à la population de faire la distinction entre cette maison médicale de garde et les services hospitaliers,</p> <p>L'hôpital de Fumay ne dispose pas d'une signalétique appropriée sur le territoire.</p>
<b>Objectifs</b>	Faciliter l'accès à l'hôpital de Fumay
<b>Description de l'action</b>	Mettre en place une signalétique appropriée, Installer des panneaux indicateurs routiers et urbains.
<b>Public bénéficiaire</b>	Tout public
<b>Territoire d'intervention</b>	Routes d'accès à la ville de Fumay Fléchage dans les principaux carrefours
<b>Porteur de l'action</b>	Ville de Fumay
<b>Partenaires</b>	CCARM Direction des routes du Conseil Départemental
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b>	
<b>Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N° 3 : Rendre lisible l'offre de santé locale**

**Objectif opérationnel** : Améliorer et développer l'information auprès de la population et des intervenants

**Fiche action 3-1** : Constituer une base de données relative à la santé

<b>Éléments de contexte</b>	<p>L'organisation locale de l'offre de soins et l'organisation de la permanence des soins (en particulier en nuit profonde) posent des questions pour une partie de la population qui a parfois du mal à s'y retrouver,</p> <p>L'offre de soins proposée à l'hôpital de Fumay a évolué au fil du temps ce qui brouille en partie la vision qu'en ont les acteurs locaux,</p> <p>Les aidants peuvent rencontrer des difficultés à se repérer dans l'offre et les dispositifs d'aides possibles,</p> <p>Ces questions et incertitudes peuvent entraîner une sous-utilisation de l'offre proposée sur le territoire ce qui nécessite un besoin de clarifier et de rendre plus lisible cette offre.</p>
<b>Objectifs</b>	Élaborer un catalogue dynamique complet et fiable
<b>Description de l'action</b>	<p>Création d'une arborescence thématique,</p> <p>Recueil des informations auprès des partenaires,</p> <p>Compilation des données en vue d'une exploitation sur support informatique ou papier.</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>L'ensemble de la population,</p> <p>Les professionnels du domaine médical, sanitaire, social et médico-social,</p> <p>Les touristes.</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	<p>Asmup 08</p> <p>Associations</p> <p>CCAS</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>CPAM</p>

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

	<p>CSAPA</p> <p>Mairies</p> <p>Mission Locale</p> <p>Professionnels du domaine médical, sanitaire, social et médico-social</p> <p>Réseaux de santé – <i>Liste non exhaustive</i></p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2016
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	Possibilité d'accueillir un stagiaire en Master 2 en communication
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b> <b>Indicateurs</b>	Catalogue dynamique complet et fiable répondant aux attentes de la population
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	Base de données française et belge

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°3 : Rendre lisible l'offre de santé locale**

**Objectif opérationnel :** Améliorer et développer l'information auprès de la population et des intervenants

**Fiche action 3-2 :** Mettre en place un catalogue dynamique de l'offre de santé sur le territoire

<b>Éléments de contexte</b>	<p>L'organisation locale de l'offre de soins et l'organisation de la permanence des soins (en particulier en nuit profonde) posent des questions pour une partie de la population qui a parfois du mal à s'y retrouver,</p> <p>L'offre de soins proposée à l'hôpital de Fumay a évolué au fil du temps ce qui brouille en partie la vision qu'en ont les acteurs locaux,</p> <p>Les aidants peuvent rencontrer des difficultés à se repérer dans l'offre et les dispositifs d'aides possibles,</p> <p>Ces questions et incertitudes peuvent entraîner une sous-utilisation de l'offre proposée sur le territoire ce qui nécessite un besoin de clarifier et de rendre plus lisible cette offre.</p>
<b>Objectif</b>	Rendre l'offre de soin locale lisible et accessible à tous
<b>Description de l'action</b>	<p>Recenser les informations utiles à transmettre en prenant en compte la diversité de la population (notamment par l'âge, le secteur d'habitation ...),</p> <p>Communiquer sur les actions mises en place par les différents organismes ou associations sur le territoire,</p> <p>Actualiser l'ensemble de ces informations y compris les changements de dernières minutes,</p> <p>Définir les informations qui doivent être récurrentes,</p> <p>Organiser des informations thématiques trimestrielles, semestrielles.</p>
<b>Public bénéficiaire</b>	<p>L'ensemble de la population</p> <p>Les professionnels du domaine médical, sanitaire, social et médico-social</p> <p>Les touristes</p>
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Partenaires</b>	<p>Asmup 08</p> <p>Associations</p> <p>CCAS</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Conseil Départemental des Ardennes</p> <p>CPAM</p> <p>CSAPA</p> <p>Mairies</p> <p>Mission Locale</p> <p>Professionnels du domaine médical, sanitaire, social et médico-social</p> <p>Réseau de santé – <i>Liste non exhaustive</i></p>
<b>Calendrier</b>	Fin 2016 – Début 2017
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b> <b>Indicateurs</b>	Catalogue dynamique complet et fiable répondant aux attentes de la population
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	



**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N° 3 : Rendre lisible l'offre de santé locale**

**Objectif opérationnel :** Améliorer et développer l'information auprès de la population et des intervenants

**Fiche action 3-3 :** Utiliser et développer les sources de diffusion de l'information

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Il existe sur le territoire, différentes sources de communication:</p> <p>Sites internet : CCARM/communes/Asmup/blog atelier santé ville,</p> <p>Bulletins d'informations : CCARM/communes,</p> <p>Livrets d'information : communes, centres sociaux,</p> <p>Actions diverses conduites par les centres sociaux, la CPAM, les CCAS, la Mission Locale...,</p> <p>Médias : radio Fugi, RVM, Radio Panach, l'Union-l'Ardennais, la Semaine des Ardennes,</p> <p>Panneaux lumineux d'information : communes,</p> <p><i>Liste non exhaustive</i></p>
<b>Objectifs</b>	Améliorer la diffusion de l'information sur l'offre de santé locale
<b>Description de l'action</b>	<p>Recenser les différents supports d'informations existants,</p> <p>Multiplier les modes de communication pour favoriser la circulation des informations et l'adapter aux différents publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne téléphonique spécifique notamment pour les gardes médicales ou pharmaceutiques,</li> <li>- Site internet spécifique regroupant les informations liées aux domaines médical, sanitaire, social et médico-social,</li> <li>- Application smartphone,</li> <li>- Notifications sms,</li> <li>- Support papier : Flyers spécifiques,...</li> </ul> <p>Mise en place d'un guichet unique, véritable plateforme d'information et d'orientation vers les professionnels et les services compétents.</p>

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Public bénéficiaire</b>	L'ensemble de la population Les professionnels du domaine médical, sanitaire, social et médico-social Les touristes
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	Asmup 08 Associations CCAS Centres sociaux Conseil Départemental des Ardennes CPAM CSAPA Mairies Mission Locale Professionnels du domaine médical, sanitaire, social et médico-social, Réseau de santé – <i>Liste non exhaustive</i>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2017
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi</b>	
<b>Indicateurs</b>	Nombre de supports de diffusion
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°4 : Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance**

**Objectif opérationnel** : Renforcer l'offre d'hébergement du territoire

**Fiche action 4-1** : Promouvoir la création d'une structure d'hébergement innovante liée aux parcours de vie

<b>Éléments de contexte</b>	<p>Vieillessement de la population du territoire,</p> <p>200 personnes originaires du département des Ardennes, en situation de handicap, accueillies en Belgique avec une prise en charge financière par le Conseil Départemental,</p> <p>Des travailleurs en situation de handicap vieillissants accueillis sur le territoire en ESAT et en foyer d'hébergement pour lesquels les EHPAD ne sont pas adaptés,</p> <p>Personnes porteuses d'un handicap vivant à domicile chez des parents vieillissants,</p> <p>Personnes âgées placées en Belgique et qui souhaiteraient revenir en France,</p> <p>Personnes âgées belges qui souhaiteraient trouver une structure d'accueil en France.</p>
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins de prise en charge des personnes âgées dépendantes ou non et en situation de handicap jeunes ou âgées du territoire
<b>Description de l'action</b>	<p>Développer une offre d'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversifiée pour des personnes âgées dépendantes ou non et pour des personnes en situation de handicap vieillissantes ou non, prenant en compte les aspirations des personnes et de leur famille.</li> <li>- souple dans son organisation : offre d'accueil de jour, de nuit, temporaire, intermédiaire.</li> </ul>
<b>Public bénéficiaire</b>	Personnes âgées dépendantes ou non et en situation de handicap jeunes ou vieillissantes
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Partenaires</b>	ARS CARSAT CCARM Conseil Départemental des Ardennes CPAM MDPH
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début 2016
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	Confirmation des besoins du territoire Élaboration du cahier des charges et du programme Appel à projet
<b>Sources de financement</b>	ARS via le PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'Autonomie) CARSAT CCARM Conseil départemental des Ardennes, CPAM État FEDER Mutuelles belges
<b>Evaluation, suivi</b>	Élaboration et respect d'un cahier des charges précis
<b>Indicateurs</b>	Trouver un porteur de projet
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	Obligation de satisfaire aux dispositions réglementaires inscrites dans le CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) et notamment le dépôt d'un dossier lors d'un appel à projet spécifique,  Travailler en fonction des d'autorisations des différentes places offertes, en conformité avec le PRIAC et le schéma départemental,  Travailler sur la polyvalence et les qualifications/compétences nécessaires du personnel de la structure (gestion de personnes à la fois en situation de handicap et vieillissantes).

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°4 : Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance**

**Objectif opérationnel** : Rendre lisible les informations liées à la dépendance

**Fiche action 4-2** : Participer au relais d'information via un guichet unique

<b>Éléments de contexte</b>	Méconnaissance par la population des prises en charge possibles, des structures existantes, des démarches nécessaires à effectuer, « des portes d'entrée »...
<b>Objectifs</b>	Favoriser la lisibilité pour les personnes, leur famille, les responsables légaux, des services et accompagnements possibles, des structures existantes et des aides possibles pour les personnes âgées dépendantes ou non et des personnes en situation de handicap jeunes ou vieillissantes.  Orienter ces personnes vers la structure et/ou les aides et/ou le professionnel le(s) mieux adapté(s) à leur demande.
<b>Description de l'action</b>	Mettre en place une véritable interface entre les usagers, les familles, les représentants légaux et les professionnels de la santé, du social et du médico-social, telle une plateforme d'information et d'orientation.  Cette plateforme n'a aucune vocation à se substituer aux professionnels.
<b>Public bénéficiaire</b>	Les personnes âgées dépendantes ou non et les personnes en situation de handicap y compris les personnes en situation de handicap vieillissantes.  Les familles  Les représentants légaux  Les professionnels de santé
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	CCARM
<b>Partenaires</b>	ASMUP 08  CARSAT  CCAS  Centres sociaux

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

	<p>Conseil départemental des Ardennes</p> <p>CPAM</p> <p>Maisons des Solidarités</p> <p>MDPH</p> <p>Organismes prestataires de service à domicile</p> <p>Réseau de Santé Arduin'âge</p> <p>Travailleurs sociaux</p> <p>UDAF</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début 2016
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	<p>Formation des agents d'accueil</p> <p>Mise à disposition des documentations nécessaires par les institutions disposant des compétences ou ayant des actions envers le public cible.</p>
<b>Sources de financement</b>	CCARM
<b>Evaluation, suivi</b>	
<b>Indicateurs</b>	Nombre de contact
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	<p>Lien avec l'axe 3</p> <p>Envisager une itinérance des agents sur le territoire communautaire</p>

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

**Enjeu N°4 : Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance**

**Objectif opérationnel** : Améliorer la prise en charge des personnes dépendantes

**Fiche action 4-3** : Favoriser le recrutement et la formation des personnels de l'aide à domicile

<b>Éléments de contexte</b>	Difficultés à recruter du personnel par les services d'aide à domicile  Augmentation des besoins en aide à domicile
<b>Objectifs</b>	Former, recruter et fidéliser les aides à domicile
<b>Description de l'action</b>	<p>Développer la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à la création d'une filière ST2S au Lycée de Vauban de Givet,</li> <li>- Travailler avec des organismes de formation pour adulte à la mise en place de formations pratiques nécessaires aux métiers de l'aide à domicile</li> <li>- Organiser des Forum aux métiers du médico-social</li> <li>- Aide au développement des VAE</li> </ul> <p>Aider au maintien sur le territoire du personnel formé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser le métier durant le parcours d'orientation des jeunes, tout en précisant les difficultés du métier (mobilité, horaires...),</li> <li>- Aider financièrement au permis de conduire et/ou à l'achat de véhicule,</li> <li>- Proposer des aides financières à la formation (comme celles allouées aux étudiants en médecine),</li> <li>- Réfléchir aux mécanismes d'aide à la sédentarisation de l'aide à domicile (logement, déplacement, garde d'enfant, rémunération, ...),</li> <li>- Rendre l'emploi moins précaire en permettant des temps pleins.</li> </ul>

**CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**  
**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE**

<b>Public bénéficiaire</b>	Aides à domicile Jeunes (lycéens, étudiants...) Personnes sans emploi
<b>Territoire d'intervention</b>	CCARM
<b>Porteur de l'action</b>	
<b>Partenaires</b>	Association GIVI j'y reste Centre Information et d'Orientation, CIO Conseil Régional Éducation Nationale Organismes de Formation Organismes prestataires de service à domicile Partenaires du Soutien à Domicile des personnes en perte d'Autonomie de la Point Pôle Emploi
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Moyens nécessaires à la mise en œuvre</b>	
<b>Sources de financement</b>	
<b>Evaluation, suivi, Indicateurs</b>	
<b>Points de vigilance, risques, difficultés, bonnes pratiques</b>	Mettre en lien avec le diagnostic éducatif diligenté par la Communauté